



Contrat de réservation

« Tentes »

Bivouac

Lodge

Identité du preneur :

NOMPRENOM

ADRESSE

CODE POSTALVILLEPAYS

☎ : E-mail

Nombre de locataires : ADULTE(S) ENFANT(S)

Animal :(Carnet de vaccination et identification obligatoire)

J'arriverai leentre 16h et 20h et je repartirai leavant 10 heures.

Nombre de Lodge(s) : x semaine(s) x € =€

Nombre de Lodge(s) : x séjours 3 nuitées x € =€

Nombre de Bivouac (s) :x..... nuit (s) x € =€

Nombre de Lodge(s) : x nuit (s) x € =€

Kit couchage 1 personne.....x..... nuit (s) x..... 5 €..... =€

Kit couchage 2 personnes.....x..... nuit (s) x..... 8 €..... =€

TOTAL DU SEJOUR€

Montant des arrhes à verser (TOTAL DU SEJOUR x 25 %) €

Reste dû à verser (TOTAL DU SEJOUR - arrhes versés)..... €

Je vous transmets les imprimés complétés et signés auxquels je joins mes règlements (Etablir les chèques à l'ordre du TRESOR PUBLIC).

Chèque de caution de 200 € + un chèque de 25 % du montant total de la location à titre d'arrhes à valoir sur le séjour + un chèque du montant du reste dû à verser qui sera encaissé à l'arrivée.

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION.

A le

Signature du Responsable,

Signature du Preneur,
(Faire précéder la signature de la mention :
LU ET APPROUVÉ)

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

	Dates	Bivouac 2 personnes	Lodge 5 personnes
Séjour 7 nuitées	Mai / Juin / Septembre / Octobre	175 €	240 €
	Juillet / Août	210 €	480 €
Séjour 3 nuitées	Mai / Juin / Septembre / Octobre	75 €	120 €
	Juillet / Août	90 €	210 €
Séjour 1 nuitée	Mai / Juin / Septembre / Octobre	25 €	45 €
	Juillet / Août	30 €	80 €

Le chèque de caution de 200 € sera rendu au plus tard sous quinzaine, sauf en cas de dégâts causés pendant le séjour.

LA RESERVATION SERA EFFECTIVE DES RECEPTION DES ARRHEES ET DU CONTRAT SIGNE.

Attention ! « Nous prévenir au moins 1 mois à l'avance en cas de rupture ou de demande de prolongation du contrat de location. »

En cas d'annulation : Dès lors la réservation effective, le montant des arrhes sera encaissé et non remboursable.
1 mois avant l'arrivée, la totalité du restant dû sera encaissé.

Pour vous prémunir contre une annulation, nous vous conseillons de contacter votre assureur afin de souscrire à une assurance annulation.

Paiements acceptés : Chèques Vacances, Chèques, Espèces, Carte Bancaire

Important !

Toute réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou céder le chalet à un tiers.

Le nombre de personnes ne doit pas dépasser la capacité d'hébergement du chalet.

Un seul animal est accepté. Le carnet de vaccination doit être présenté et à jour. Les propriétaires sont responsables des dommages et désagréments occasionnés par leur animal.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Le décompte des charges sera effectué en fin de location (sauf en période estivale).

Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ. (Tout objet détérioré doit être payé par l'occupant), toute dégradation et (ou) heure de ménage (20 € de l'heure) seront prélevées sur la caution d'arrivée.

Les locataires doivent obligatoirement restituer le chalet dans le même état de propreté qu'à leur arrivée dans les lieux.

Le linge de maison n'est pas fourni : draps, taies d'oreillers et traversins, torchons et serviettes ainsi que les produits d'entretien.

10 Chemin de Coulvée 49120 CHEMILLE EN ANJOU ☎ 02 41 30 39 97

Courriel : camping.coulvee@chemille-en-anjou.fr

www.camping-coulvee-chemille.com